

seraient remboursées) (1). Béraud de Mercuer répondait des forteresses qu'on lui confiait. Il y entretiendrait d'ailleurs à ses risques et périls les garnisons qu'il jugerait convenables.

Le roi se réservait de pourvoir au remplacement des officiers de justice de l'archevêque et du Chapitre. Dès le 16 mars de cette année, nous voyons Philippe à Lyon (2). Il y venait, vraisemblablement, organiser la nouvelle administration.

Ainsi la révolte (3) de l'archevêque avait eu pour effet de placer le temporel de l'Église sous la main du roi (4).

Avant d'aborder l'étude des résultats de la conquête de 1310 et des négociations de 1312, nous devons examiner brièvement quelle fut, dans les événements que nous venons de résumer, la part prise par les seigneurs du Lyonnais et des pays voisins.

Philippe le Bel fut bien servi par les circonstances dans la campagne qu'il entreprit contre le pouvoir archiépiscopal. Mais il dut aussi beaucoup au bon effet de ses calculs et de ses alliances diplomatiques.

Il avait trouvé le Languedoc et l'Auvergne réunis à la couronne (5) ainsi que le comté de Mâcon (6). Il s'appro-

(1) V. la mention des comptes de la [guerre de Lyon, dans les *Historiens de France*, t. XXI, p. 528 (Tabula Roberti Mignon).

(2) *Historiens de France*, t. XXI, \*p. 459.

(3) Il y avait eu « révolte » en fait, plutôt qu'en droit. Ou plutôt, ce fut le triomphe de Philippe le Bel d'avoir peu à peu transformé l'autorité usurpée à Lyon (au détriment de l'Église) en un pouvoir légitime.

(4) Nous reviendrons encore sur les résultats de la guerre de 1310 (dans notre II<sup>e</sup> partie). Nous verrons le mouvement de réaction qu'elle détermina contre l'Église.

(5) V. Edg. Boutaric, *Sain\* Louis et Alfonse de Poitiers*. Paris, 1870. p. 56, et *passim*.

(6) Sur l'acquisition du Maçonnais par Saint Louis. V. *Arch. nat.*, Tré-